

## Testament de PANEFIEU Vital dit Rouby [1650]

L'an mil sept cent quatorze, le vingt deuxième jour du mois de juin avons reçu par devant le notaire royal soussigné susnommé pour nommer et établir les personnes, Vidal PANEFFIEU ROUBY du lieu de Fraisse paroisse de Chanaleiles, lequel étant dans son lit détenu de maladie corporelle, toutefois \_\_\_ tenir mémoire et entendement comme nous a paru à nous notaire le \_\_\_ ce afin de notre \_\_\_ de la mort sans encore \_\_\_ de \_\_\_ à vouloir faire son testament principal \_\_\_ de dernière volonté en la forme que \_\_\_ en premier lieu veut après son décès son corps être enterré au cimetière de l'église dudit Chanaleiles, au tombeau de ses prédécesseurs et le jour de son enterrement neuvaines quarantaines \_\_\_ messieurs les prêtres de ladite paroisse être convoqués pour faire l'office \_\_\_ pour le salut de son âme \_\_\_ leur donner la somme de quinze livres pour deux \_\_\_ messes de requiem (??), après devoir à son intention \_\_\_ après son décès, payable la moitié le lendemain de son décès et autre moitié les messes dites et célébrées. Puis veut que soit faite aumône aux pauvre de la paroisse de deux écus \_\_\_ ledit jour de son enterrement \_\_\_ de six écus \_\_\_ qui leur seront distribués les \_\_\_ . Après autres \_\_\_ donne et lègue